



Isle-aux-Coudres, 16 mars 2020 – COVID – 19

Mesures de précaution pour prévenir la propagation

La Municipalité de l'Isle-aux-Coudres tient à vous informer qu'elle surveille de près l'évolution de la pandémie qui touche le Québec présentement.

En collaboration avec la santé publique et selon leurs recommandations, des mesures de prévention sont d'ores et déjà mises en place, à cet effet, tous les locaux municipaux, que ce soit la bibliothèque, le gymnase ou la salle municipale sont fermés jusqu'au 7 avril prochain où l'état de situation sera réévalué.

Le bureau municipal demeure ouvert et le personnel est présent comme à l'habitude. Cependant, dans le but de protéger tous et chacun de la pandémie, nous recommandons que les visites au bureau municipal soient limitées à des fins utiles. Comme indiqué lors de l'envoi de vos comptes de taxes, vous pouvez vous prévaloir du paiement par Accès D (internet et téléphone) ou bien par chèque via le courrier. Le tout étant dans le but de permettre une protection accrue des personnes qui vous reçoivent ainsi que la vôtre.

Nous vous rappelons l'importance de mettre en place les mesures recommandées par l'Agence de la santé publique du Canada et la Direction de la santé publique du Québec pour réduire et retarder la transmission de la COVID-19 dans la collectivité :

- Lavez-vous souvent les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains
- Observez les règles d'hygiène recommandées lorsque vous toussiez ou éternuez
- Évitez les rassemblements

La municipalité vous assure un suivi constant de la situation et agira rapidement si la situation l'exige. N'hésitez pas à téléphoner au 418-760-1060 pour toutes questions.

Merci de votre précieuse collaboration

Patrice Desgagne, maire de L'Isle-aux-Coudres